



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 15 JUILLET 2020

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2020-044 / 7-1-3

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 9 Juillet 2020, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT. Les conseillers présents au nombre de 32 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, H. BARADEL, A. BELLEVILLE, F. BEVILACQUA, J.L. BOISSARD, P. BONNARDON, F. BRABRI, M. CHASSON, P. CHUNG-PEREZ, G. DA COSTA, F. DUFFOUR, A. FAVIER, N. FAYOLLE, A. GAL, B. GATTAZ, B. GRANDCAMP, B. HUET, M. GUICHERD-DELANNAZ, N. JULLIARD, E. LIVERNAIS, M. MISTRE, L. MOGORE, A. MOREAU, A. MOTTE, J. POLAT, B. SARRAT, B. SEVEN, S. VALENTIN, J. VIAL, A. VIRIEUX, N. VUILLERMOZ-BIRON

Représentés : A. LE BOURDONNEC, C. MOLLIER-SABET, B. PARIS

La secrétaire de séance désigné est Héloïse BARADEL.

**OBJET : FINANCES - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE PUBLIC 2019
BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES**

Rapporteur : Yves ALLARDIN

EXPOSE :

Le Rapporteur rappelle au Conseil Municipal que le compte de gestion doit être voté préalablement au Compte Administratif.

C'est donc après s'être fait présenter :

- Le Budget Primitif 2019 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats,
- Le COMPTE DE GESTION 2019 dressé par le Comptable Public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que :

- le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures en 2019 ;
- Considérant que toutes les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;
- Et statuant sur :

1. L'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 ;
2. L'exécution du Budget de l'exercice 2019, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget annexe Pompes Funèbres ;

3. La comptabilité des valeurs inactives.

PROPOSITION : le Rapporteur propose au Conseil Municipal :

Vu l'avis de la commission finances, administration générale, commerces, sécurité du 6 juillet 2020

- D'APPROUVER le **COMPTE DE GESTION de l'exercice 2019** dressé par le Comptable Public au titre de la comptabilité du budget annexe POMPES FUNEBRES de la Commune de VOIRON.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE à 28 POUR - 7 ABSTENTIONS (A. FAVIER, A. BELLEVILLE, B. HUET, M. MISTRE, J. VIAL, J-L BOISSARD, A. VIRIEUX)**

AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,


Julien POLAT

